

Partageons
le

SURF

Schéma des Usages des Rives Fluviales

SYNTHÈSE

LE SURF : À PROPOS

UN CADRE AMBITIEUX ET PARTAGÉ POUR LES USAGES DES RIVES DU RHÔNE ET DE LA SAÔNE


Le Schéma des Usages des Rives Fluviales (SURF) a été réalisé à l'initiative de Voies navigables de France et de la Métropole de Lyon, en vue d'un renouvellement ambitieux et partagé de leur Charte de partenariat en 2024.

Co-produit avec les parties prenantes lors d'ateliers participatifs, c'est un document de synthèse qui oriente, formalise et contractualise les grandes orientations de développement des usages sur les berges du Rhône et de la Saône (fret, tourisme, loisirs, habitat, mobilités...).

Le SURF précise ainsi les usages à privilégier ou à réserver sur les secteurs concernés, à différents horizons de temps, afin d'optimiser la gestion du domaine public fluvial, de prévenir les conflits d'usages et de développer de nouveaux projets de valorisation de la voie d'eau.

Il identifie un plan de 29 actions concrètes en faveur de la transition environnementale, de la renaturation, du développement de la logistique urbaine, des navettes fluviales, des activités de sports et de loisirs, ainsi que de l'accueil des bateaux stationnaires et des bateaux de promenades. Le cœur de la Métropole et le Val de Saône font ainsi l'objet d'une approche globale.

Une version détaillée et intégrant notamment les aspects financiers et contractuels est en cours de finalisation. Elle sera consultable sur les sites internet de VNF et de la Métropole début 2024.

Le SURF tient compte des orientations portées par les communes du périmètre d'étude et des ambitions du PLUH de la Métropole de Lyon. 



Démarche et pilotage par :



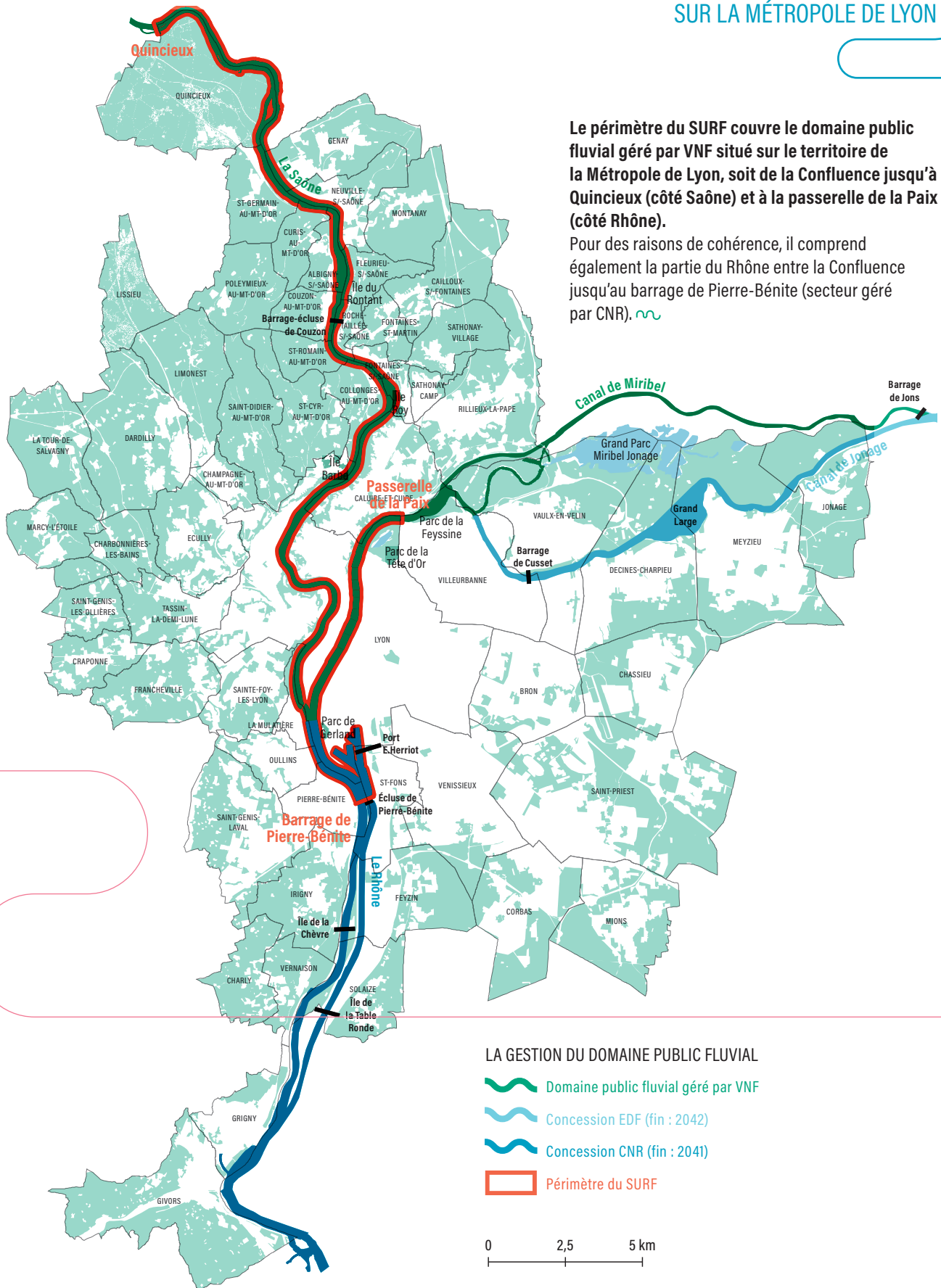
Réalisation de l'étude :



PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE ET GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL SUR LA MÉTROPOLE DE LYON

Le périmètre du SURF couvre le domaine public fluvial géré par VNF situé sur le territoire de la Métropole de Lyon, soit de la Confluence jusqu'à Quincieux (côté Saône) et à la passerelle de la Paix (côté Rhône).

Pour des raisons de cohérence, il comprend également la partie du Rhône entre la Confluence jusqu'au barrage de Pierre-Bénite (secteur géré par CNR).




LA CO- PRODUCTION

LA MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ FLUVIALE

Les 8 ateliers organisés de mai à septembre 2022 pour co-produire le SURF ont rassemblé plus de 100 personnes : une douzaine d'élus de Métropole et des Villes, une cinquantaine de partenaires institutionnels comme CNR, le SYTRAL, l'Agence de l'Eau... Et une quarantaine d'acteurs associatifs et économiques, qui seront en premier plan pour participer à la mise en œuvre et en usage des projets.

S'appuyant sur des outils spécifiques à chaque problématique (cartes et canevas complétés en séances), ils ont été l'occasion de croiser les visions politiques avec les expertises techniques et des connaissances de chacun.

Au fil des échanges, un récit collectif des fleuves et de leur réappropriation commune s'est ainsi construit pour enrichir les orientations du SURF, poser les bases du plan d'action et faire émerger les enjeux de spatialisation des usages que ce soit pour le cœur de la Métropole et pour le Val de Saône. 



LES 8 ATELIERS SUR DES QUESTIONS CLEFS

NAVETTES FLUVIALES

Quelles solutions de mobilité efficaces pour transporter les Grands Lyonnais sur la voie d'eau ?

RIPISYLVES PRÉSERVÉES,
NOUVELLES PLANTATIONS,
RENATURATION...

**Quels espaces de projets ?
Pour quelle gestion ?**

BATEAUX PROMENADE
DÉCOUVRIR LA VILLE
ET SE RETROUVER SUR L'EAU

**Quelles ambitions
et perspectives ?**

VAL DE VAÛNE

**Quelles spécificités
et quels usages prioriser
sur le Val de Saône ?**

PAGAYER, NAVIGUER,
RAMER, NAGER...

**Comment rendre lisibles
les usages autorisés
et contribuer à sécuriser
les pratiques ?**

INTERFACE VILLE - FLEUVES

**Comment ménager
les rives ? Quels projets
accueillir en priorité ?**

BATEAUX HABITATION

**Comment encore mieux
contribuer à la vie urbaine
et au paysage ?**

LA LOGISTIQUE URBAINE
PASSE À L'OPÉRATIONNEL

**Quels projets accompagner ?
Quels impacts sur les quais
et leurs accès ?**



LES 3 AMBITIONS COMMUNES POUR LES USAGES DES RIVES

1 UNE NOUVELLE NATURE DE RELATION ENTRE VILLE & FLEUVES

SE RÉAPPROPRIER DES RIVIÈRES VIVANTES

Notre objectif majeur est de permettre aux usagers de renouer avec leur environnement dont les fleuves sont des éléments essentiels.

Il s'agit de se réapproprier l'eau et les rives, tout en assumant notre fragilité commune face aux risques et au nouveau régime d'écoulement, au caractère non maîtrisable.

LES FLEUVES POUR AGIR SUR LE CLIMAT

Nous souhaitons renforcer les usages qui permettent cette appropriation mais aussi agir pour le climat...

La voie d'eau sera donc d'abord active et naviguée, supports de déplacements à moindre impact carbone, un lieu de fraîcheur et de nature ouvert à tous.

UNE PRIORITÉ : LE LIEN AVEC L'EAU

Le Rhône et la Saône doivent rester accessibles et visibles. Ils ne sont en aucun cas des « fonciers » privatisables. En conséquence, l'implantation de nouveaux bateaux stationnaires en bord de fleuve est limitée et conditionnée à la capacité à créer des liens fonctionnels ou culturels avec l'eau. Nous veillerons ainsi à ne pas faire empiéter la ville sur les fleuves.

VERS DES USAGES ACTIFS

Un premier bassin de baignade, un nouveau site d'aviron, de nouveaux lieux de mise à l'eau pour les kayak ou la location de bateaux électriques...

Les projets liés aux sports et loisirs devront être la concrétisation manifeste de ce nouveau rapport à l'eau et aux fleuves. ~

2 PRÉSERVER ET « RE-NATURER »

PRENDRE SOIN DU PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE

La Val de Saône et le Rhône en amont du Brétillod sont des réservoirs de biodiversité exceptionnels et des espaces d'expansion de crues à préserver dans l'intérêt de tous. Partout les qualités patrimoniales et paysagères des rives sont précieuses. Elles devront être valorisées grâce notamment à un travail spécifique sur l'insertion architecturale de tous les projets et notamment l'interface entre bateaux et quais.

DES RIVES HABITÉES ET PLANTÉES

Dans le cœur de Lyon, les berges sont des lieux de vie exceptionnels. Parfois des prolongations des logements, en particulier ceux dépourvus d'espaces extérieurs. Demain, elles devront encore mieux jouer leur rôle de régulation thermique et contribuer à la qualité de vie et à la biodiversité, en plantant les quais hauts et en réintroduisant plus de végétal sur les berges.

UNE RENATURATION À ANTICIPER

L'objectif n'est pas de recréer le profil ancien « naturel » des fleuves, mais de créer au fur et à mesure des projets de corridors écologiques en combinant protection des ripisylves existantes, projets de renaturation des quais (rives droite du Rhône, défilé de Saône...) et nouveaux dispositifs accolés aux berges adaptés aux différents espaces et espèces. ~



FLUVIALES



3 DES QUAIS POUR LES TRANSPORTS DE DEMAIN

LA LOGISTIQUE URBAINE : UNE PRIORITÉ

La logistique urbaine et fluviale a dépassé le stade des expérimentations et doit passer à une étape de déploiement soutenu.

Le rythme de cette dynamique n'est pas connu, mais nécessite de préserver les quais existants et d'anticiper les besoins en espaces et accès pour la favoriser.

VERS UN TRANSPORT EN COMMUN FLUVIAL


Confortable, régulier, attractif et efficace, l'intérêt d'un réseau de transport collectif sur l'eau est confirmé.

Le programme est élaboré pour une première ligne sur la Saône en 2025. La Métropole de Lyon et VNF mettront en œuvre les recommandations de l'étude, sanctuariseront et moderniseront les quais dédiés à l'accueil des arrêts de navette fluviale.

LES BATEAUX PROMENADE : UNE FILIÈRE À ACCOMPAGNER

Les bateaux promenade manquent de postes à quais et d'espaces d'embarquement lisibles et équipés. De nouveaux bateaux arrivent et renforcent ce besoin d'espaces dédiés. Il conviendra donc de clarifier l'usage de certains quais, de créer des ports d'attaches ainsi que des haltes lisibles et d'améliorer les services à terre, avec l'idée par exemple d'un pôle d'accueil et de billetterie sur le quai Saint Antoine.

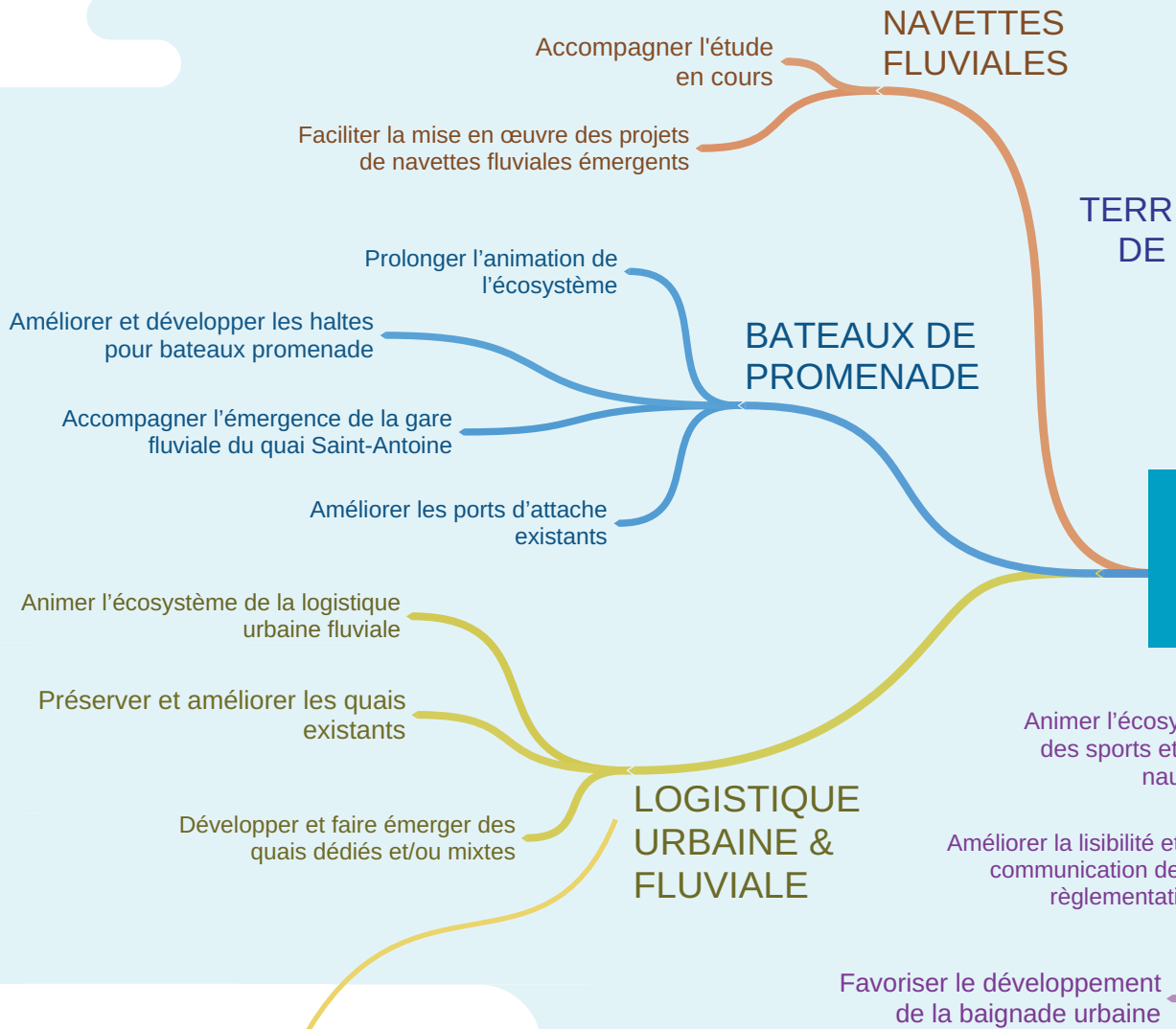
DES USAGES MIXTES PORTUAIRES SUR LA RIVE GAUCHE DU RHÔNE

Réintroduire des usages (tels que la logistique et la mobilité fluviale) ainsi que des espaces de biodiversité sur la rive gauche du Rhône, aménagée pour la promenade mais qui a perdu sa vocation portuaire. 



LE PLAN D'ACTION

Le SURF identifie sur la base des 3 orientations communes un plan de 29 actions, regroupées en 8 thématiques comme le montre la carte mentale ci-dessous. Chaque action fait l'objet d'une fiche pratique avec une brève description permettant de mettre en lumière les différents enjeux thématiques, la temporalité de l'action, les acteurs pouvant être concernés par l'action et la localisation.



Action 13
Développer et faire émerger des quais dédiés et/ou mixtes

Objectifs:

1. Conclure l'étude de faisabilité technique fluviale pour le développement de nouveaux sites dédiés
2. Développer des projets de quais dédiés et/ou mixtes en lien avec les acteurs locaux
3. Promouvoir et faciliter l'émergence de nouveaux projets

Description:

VMF et la Métropole souhaitent encourager les usages actuels, émergents à partir de nouveaux sites dédiés et/ou mixtes, adaptés à la navigation fluviale.

- Identifier et caractériser les sites potentiels
- Encourager l'émergence de projets de quais dédiés et/ou mixtes
- Accompagner techniquement l'émergence de ces nouveaux quais

État d'avancement au 31 janvier 2023:

Contact pris avec les entreprises Parrot, BPT et compositif de la Loire Lyonnaise.

Modalités de suivi:

- Réunion de suivi
- Réunions publiques
- Réunions dédiées
- Visites

Localisation et espaces associés:

- Sur la Seine, Paris 12^e District, Quai de la Seine
- Sur la Loire, Paris 12^e District, Quai de la Seine
- Sur la Saône, Paris 12^e District, Quai de la Seine

Les points de vigilance et les conditions de mise en œuvre:

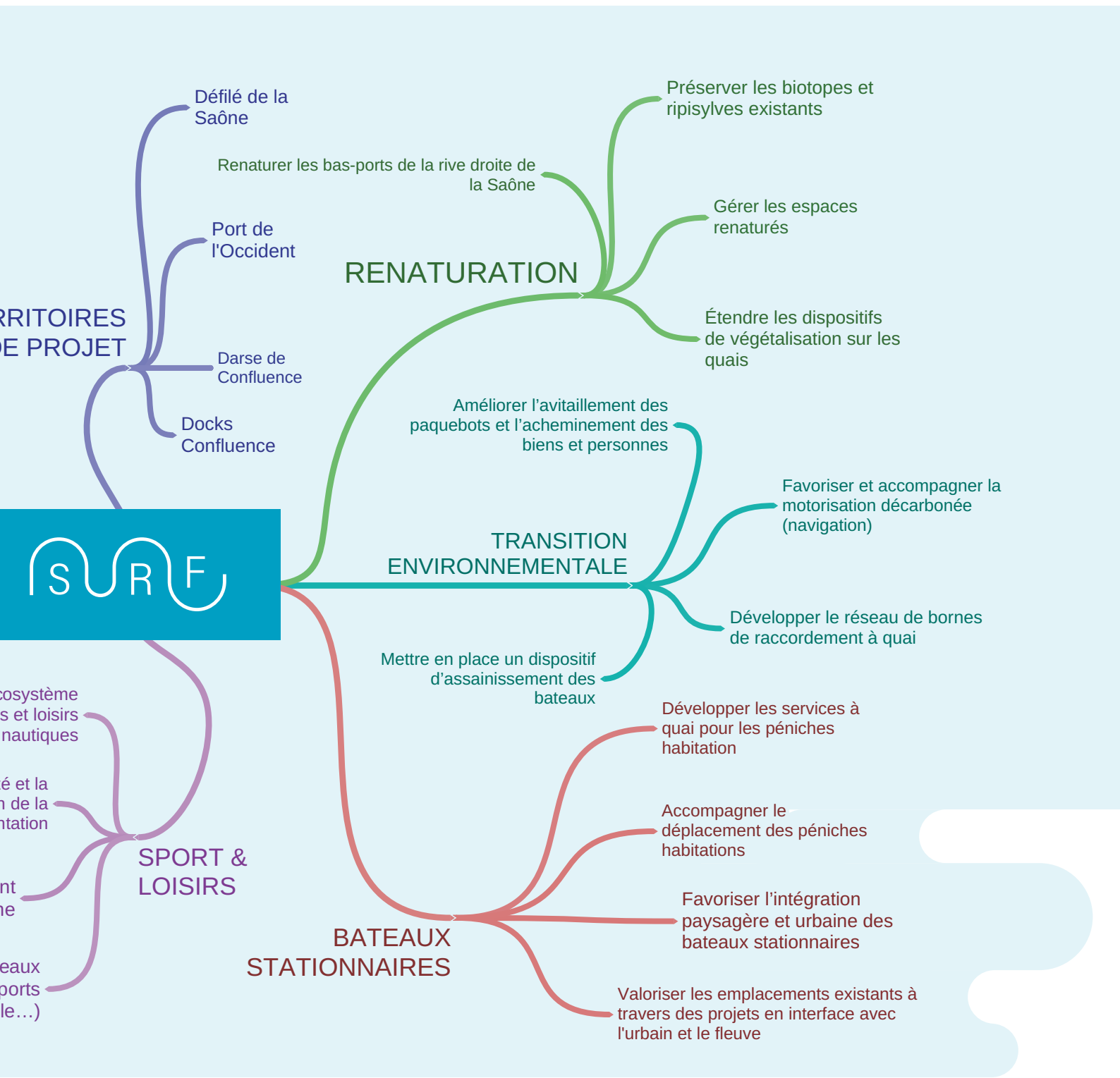
- Vérifier les contraintes de faisabilité technique fluviale et les autres usages (bâtiment, logement) existants sur les sites potentiels
- Assurer la faisabilité technique fluviale et les autres usages (bâtiment, logement) existants sur les sites potentiels
- Assurer la faisabilité technique fluviale et les autres usages (bâtiment, logement) existants sur les sites potentiels

Projet à l'étape:

- Phase de faisabilité
- Phase de conception
- Phase de réalisation

Projet à l'étape:

- Investissements (études et dépenses) des aménagements à prévoir sur le site



LE FUTUR DES RIVES ET DE LEURS USAGES

LE VAL DE SAÔNE :

PRÉSERVATION DE LA NATURE ET DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ET LOISIRS

Un enjeu majeur et global sur le Val de Saône de préservation et de création de corridors écologiques, complété par des secteurs à enjeux :


LE PORT DE GENAY

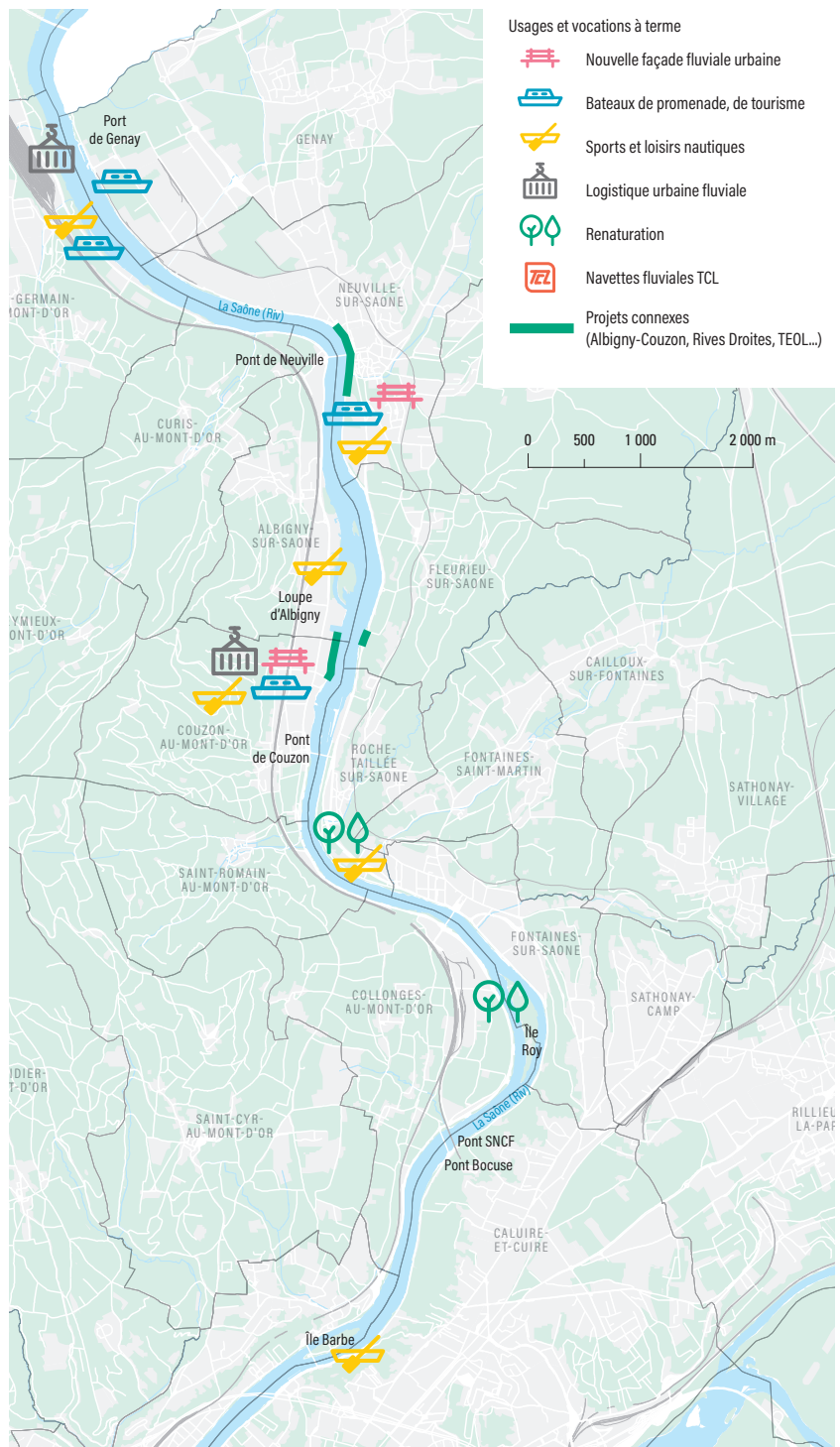
Potentiel de développement intéressant en tant que hub logistique fluvial (réserve foncière au SCOT pour un port). Des connexions sont possibles avec la Loupe d'Albigny-Couzon et d'autres villes du secteur avec une navette fluviale/promenade.

NEUVILLE-SUR-SAÔNE

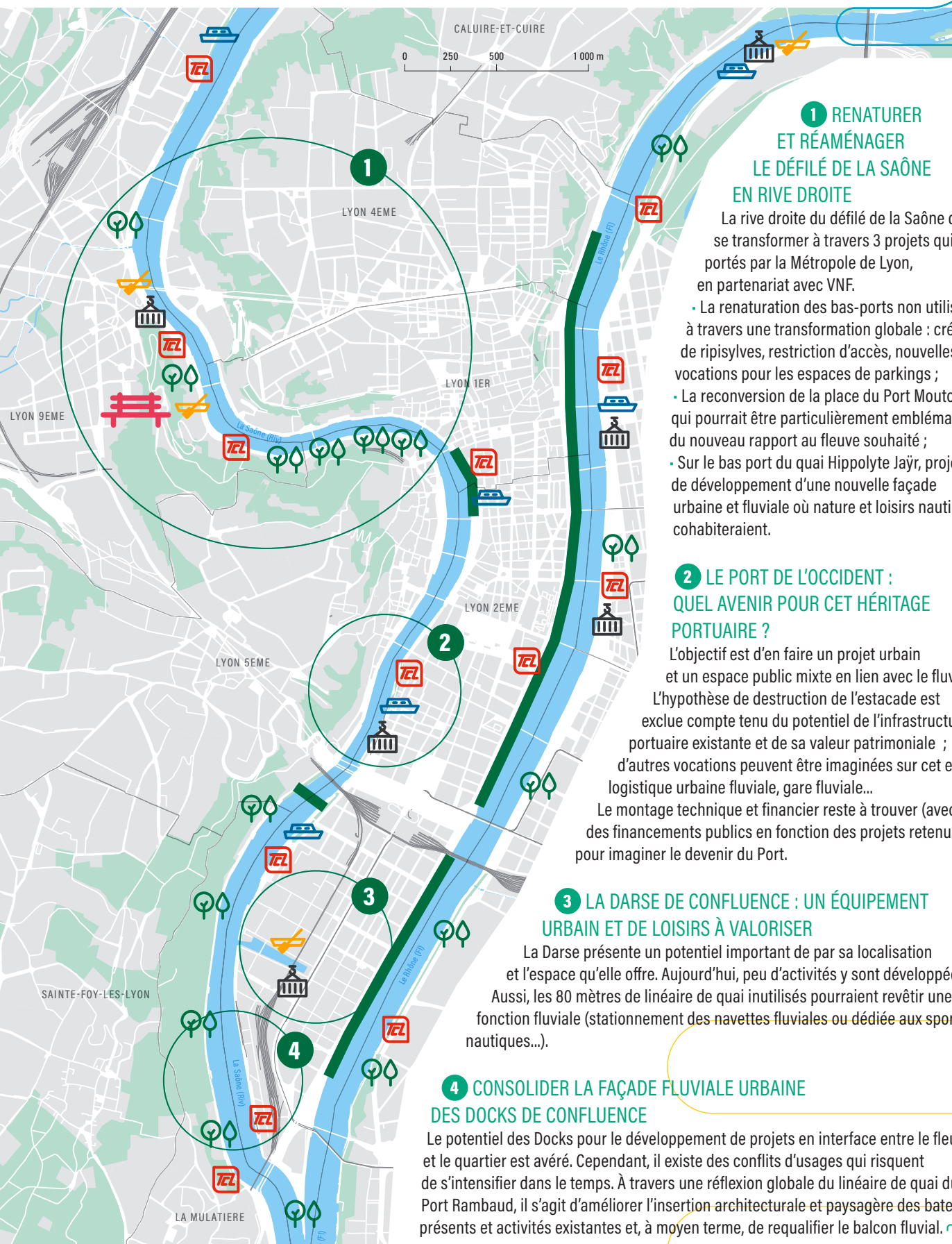
La ville dispose d'une façade fluviale à fort potentiel de développement. Le parking en bas port pourrait devenir un quai multi-usages : halte de navette fluviale/promenade entre la Loupe Albigny - Couzon et la ZI de Genay, petite logistique fluviale...

LA LOUPE D'ALBIGNY COUZON

Le projet urbain questionne l'aménagement du front de Saône : renaturation / promenade, réaffectation d'entrepôt, réaménagement des ports de plaisance et dimension fluviale du projet y compris la conservation du quai de chargement-déchargement pour développer la messagerie urbaine. Opportunité pour développer un nouveau bassin d'aviron et une piscine naturelle. 



AU CŒUR DE LA MÉTROPOLE : 4 GRANDS SITES DE PROJET D'INTERFACE VILLE - FLEUVES



1 RENATURER ET RÉAMÉNAGER LE DÉFILÉ DE LA SAÔNE EN RIVE DROITE

La rive droite du défilé de la Saône doit se transformer à travers 3 projets qui seront portés par la Métropole de Lyon, en partenariat avec VNF.

- La renaturation des bas-ports non utilisés à travers une transformation globale : création de ripisylves, restriction d'accès, nouvelles vocations pour les espaces de parkings ;
- La reconversion de la place du Port Mouton qui pourrait être particulièrement emblématique du nouveau rapport au fleuve souhaité ;
- Sur le bas port du quai Hippolyte Jaÿr, projet de développement d'une nouvelle façade urbaine et fluviale où nature et loisirs nautiques cohabiteraient.

2 LE PORT DE L'OCCIDENT : QUEL AVENIR POUR CET HÉRITAGE PORTUAIRE ?

L'objectif est d'en faire un projet urbain et un espace public mixte en lien avec le fluvial.

L'hypothèse de destruction de l'estacade est exclue compte tenu du potentiel de l'infrastructure portuaire existante et de sa valeur patrimoniale ; d'autres vocations peuvent être imaginées sur cet espace ; logistique urbaine fluviale, gare fluviale...

Le montage technique et financier reste à trouver (avec des financements publics en fonction des projets retenus) pour imaginer le devenir du Port.

3 LA DARSE DE CONFLUENCE : UN ÉQUIPEMENT URBAIN ET DE LOISIRS À VALORISER

La Darse présente un potentiel important de par sa localisation et l'espace qu'elle offre. Aujourd'hui, peu d'activités y sont développées.

Aussi, les 80 mètres de linéaire de quai inutilisés pourraient revêtir une fonction fluviale (stationnement des navettes fluviales ou dédiée aux sports nautiques...).

4 CONSOLIDER LA FAÇADE FLUVIALE URBAINE DES DOCKS DE CONFLUENCE

Le potentiel des Docks pour le développement de projets en interface entre le fleuve et le quartier est avéré. Cependant, il existe des conflits d'usages qui risquent de s'intensifier dans le temps. À travers une réflexion globale du linéaire de quai du Port Rambaud, il s'agit d'améliorer l'insertion architecturale et paysagère des bateaux présents et activités existantes et, à moyen terme, de requalifier le balcon fluvial.

SURF

Plus d'info sur le SURF :
www.grandlyon.com et www.vnf.fr.

